



Fédération Nationale de l'Encadrement des Organismes de Sécurité Sociale,  
Allocations Familiales et Assimilés

Syndicat National de l'Encadrement et des Techniciens des Organismes de Sécurité  
Sociale et Assimilés

Syndicat Général des Praticiens Conseils des organismes de sécurité sociale

## **Instance Nationale de Concertation du 20 juin 2017**

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris ce weekend le décès de notre collègue Patrick HERMAND, responsable administratif à la DRSM Languedoc Roussillon jusqu'en janvier 2017.

Patrick a fait le choix de nous quitter.

Patrick a mis fin à ses jours le samedi 17 juin 2017.

Patrick était âgé de 58 ans et a récemment été licencié après plus de 30 ans de carrière à la Sécurité Sociale, malgré l'avis négatif unanime de la Commission de Discipline.

C'est tout d'abord à sa famille que nous pensons fortement mais nos pensées vont aussi à son entourage professionnel profondément choqué, traumatisé et peiné.

Dès à présent, nous devons prendre toute la mesure d'un tel acte ultime tellement dramatique pour notre collègue, ses proches et son entourage professionnel dont nous faisons tous partie.

La situation est à ce jour très préoccupante au sein de la DRSM Languedoc-Roussillon.

Le mardi 31 janvier dernier, l'ensemble des organisations syndicales avait appelé à une journée d'action sur les conditions de travail dans tous les échelons du Service Médical de la région.

52 % des effectifs du personnel de la DRSM, profondément choqué par le licenciement de Patrick HERMAND ont suivi le mouvement de grève. Quelles ont été les mesures prises localement à la suite de ce mouvement ? Aucune ! ...Mis à part le fait de refuser de communiquer le taux de grévistes aux représentants syndicaux locaux.

Au sein de l'Institution CNAMTS, des solutions concrètes et opérationnelles doivent être trouvées face à la dégradation des conditions de travail et leurs effets sur la santé et la sécurité de chacun. La dimension humaine doit être une priorité non une option dans toute décision.

Ces constats doivent amener l'employeur national à réagir. La CFE CGC exige qu'il en tire toutes les conséquences sur l'organisation de la CNAMTS, les circuits de décision entre les DRSM et la CNAMTS et sur la politique des ressources humaines de l'Institution qui ne fait que se dégrader.

L'heure est à la peine, au chagrin et au recueillement. Ayons une pensée pour Patrick et pour sa famille !

Nous ne l'oublierons pas !

Aujourd'hui, toute l'Institution est en deuil. Et nous souhaitons que notre Instance Nationale observe une minute de silence à sa mémoire.

Demain, il sera temps d'identifier les responsabilités de ceux qui, au mépris des avis des instances de dialogues ont conduit à une décision de licenciement de Patrick HERMAND et ainsi à son geste.